NOTE D'INFORMATION

R-MIXT OPTIMUM

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21024 en date du 05/02/2021.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

013

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **R-MIXT OPTIMUM**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041667**
- Date et référence de l'agrément : **30/09/2020, GP20141**
- Date de création : **22/12/2020**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **CDG** sis à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté par **Madame Latifa ECHIHABI** en sa qualité de **Secrétaire Général**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	M. Mohamed Adil HAITAMI	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **45% Moroccan Bond Index Moyen et Long Terme + 30% Moroccan Bond Index Moyen Terme (publié par BMCE Capital) + 25% MASI Rentabilité (publié par la bourse de Casablanca)**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP R-MIXT OPTIMUM vise à obtenir, sur une durée de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à celle de son benchmark et ce, en adoptant une allocation dynamique entre la poche actions et la poche obligataire et ce, en fonction des perspectives d'évolution des deux marchés.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds R-MIXT OPTIMUM est un fonds « Diversifié » qui investira son actif en actions, en obligations et en supports de placement monétaires ou à taux fixe de type opérations de pension, DAT ou OPCVM, et ce en fonction du contexte de marché.

 Les allocations par classes d'actifs sont susceptibles de varier en fonction des arbitrages du mandataire sans que l'investissement en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, ne soit nul ni qu'il atteigne 60% de ses actifs hors liquidités et parts d'« OPCVM actions », et sans que l'investissement en titres de créances ne soit nul ni qu'il n'atteigne 90% de ses actifs hors liquidités, parts d'« OPCVM obligations », et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire.

 L'univers d'investissement du fonds R-MIXT OPTIMUM inclut les instruments financiers ci-après :

 – Bons de Trésor ;

 – Titres émis ou garantis par l'Etat ;

 – Titres cotés à la bourse de Casablanca ;

 – Obligations privées et titres de créance négociables ;

 – Obligations subordonnées assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;

 – Titres d'OPCVM, de FPCT et d'OPCC ;

 – DAT, opérations de pension ;

 – Placement en devises à l'international, dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur ;

 – Autres valeurs dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels (RCAR)**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès la publication de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : WAFA GESTION ;

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.**

 Comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1.5% HT des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur. Les taux de 3% HT pour la commission de souscription et de 1,5% HT pour la commission de rachat sont des taux maximums, ce qui ouvre au réseau placeur la possibilité de leur exonération.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon le tarif négocié
(2) Commissaire aux comptes	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC	0,025%
(4) Dépositaire	0,0045%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle »	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel »	Selon les conditions en vigueur
Prestations de WAFA GESTION	Les frais de gestion revenant à la SDG sont composés d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux